Accusé de réception en préfecture 069-246900765-20240325-D-2024-27-DE Date de télétransmission : 28/03/2024 Date de réception préfecture : 28/03/2024



COMMUNAUTE DE COMMNUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 25 MARS 2024

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s:23

- Pouvoirs: 6

- Excusé(e)s : /

- Absent(e)s non

excusé(e)s:1

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 11 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLESIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s:

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLESIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE,

Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs:

M. Patrice BERTRAND (Communay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE

(Communay)

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie

CARRE (St Symphorien d'Ozon)

M. Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à M. Christophe

TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône)

Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD

(Simandres)

Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto

POLONI (Ternay)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE

(Ternay)

Excusé :

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2024-27 - 5.7.4 25/03/2024 Modification de la commission Permanente Intercommunale « Environnement, transition énergétique, agriculture »

Pierre BALLESIO, Président, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L5211-1, L5211-40-1 du CGCT;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération n° 2020-105 du conseil communautaire du 14 septembre 2020 créant 10 commissions thématiques au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et ouvrant les commissions aux conseillers municipaux des communes de rattachement ;

Vu la délibération n°2020-106 du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 désignant les membres des commissions permanentes intercommunales de la CCPO, composées de deux élus titulaires par commune membre en respectant l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communautaire ;

Accusé de réception en préfecture 069-246900765-20240325-D-2024-27-DE Date de télétransmission : 28/03/2024 Date de réception préfecture : 28/03/2024

Vu la délibération n°2021-53 du conseil communautaire en date du 17 mai 2021 modifiant les membres de la commission permanente intercommunale « Environnement, transition énergétique, agriculture » ; Vu la délibération n°2022-90 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2022 modifiant les membres de la commission permanente intercommunale « Environnement, transition énergétique, agriculture » ;

Vu le bureau communautaire du 4 mars 2024;

Considérant le courrier de démission de Monsieur Louis DELON du conseil municipal de la commune de Communay en date du 5 janvier 2023 ;

Considérant qu'ainsi il n'est plus membre de la commission « Environnement, transition énergétique, agriculture » de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Louis DELON au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **REMPLACE** au sein de la commission « Environnement, transition énergétique, agriculture » Monsieur Louis DELON par Madame Martine JAMES ;
- DIT que cette commission est désormais composée des membres suivants :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	St SYMPHORIEN D'OZON
Raymond DURAND	Yvan PATIN	Gérald COSTE	Lilian CARRAS
Mathieu GAYRAL	Martine JAMES	Jean-Luc SAUZE	Mireille SIMIAN

SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
Stéphane FAURE	Nathalie PANSIOT	Patrice LAVERLOCHERE
Denis CATHEBRAS	Isabelle LUIZET	Thierry DESCHANEL

Télétransmise en Préfecture le 2 8 MARS 2024 Affichée le Certifiée exécutoire le 2 8 MARS 2024 Pour extrait conforme au registre, Pierre BALLESIO Président